COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5–7 DÉCEMBRE 2017 PARIS (FRANCE)

INTRODUCTION

Il est possible de consulter l'ordre du jour et les documents de la réunion du Conseil sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu est un résumé de haut niveau des principaux résultats et des décisions prises.

MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

La Présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 9 heures.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants et tout particulièrement à M. Jean-Marie Blanquer, ministre français de l'Éducation nationale.

1.2 La Présidente du Conseil exprime sa reconnaissance à l'égard du gouvernement français pour son soutien indéfectible au GPE et le remercie d'accueillir la réunion du Conseil et d'organiser conjointement avec le Gouvernement sénégalais la prochaine Conférence de financement du GPE qui se tiendra à Dakar (Sénégal) le 2 février 2018.

1.3 La Présidente du Conseil souligne le caractère unique de la prochaine reconstitution des ressources du Partenariat. C'est en effet la première fois qu'un pays donateur et un pays en développement organisent ensemble une conférence de financement du GPE : cette première symbolise le véritable esprit de partenariat qui est l'essence même du GPE. Cette reconstitution des ressources, en outre, donnera le ton pour l'avenir. Le GPE s'efforce d'obtenir une forte augmentation des contributions des bailleurs de fonds pour atteindre un montant total de 3,1 milliards de dollars sur une période de trois ans (2018-2020), afin de mettre pleinement en œuvre son Cadre de mobilisation et d'allocation de financements et d'atteindre les objectifs du plan GPE 2020. Dans la pratique, l'augmentation des ressources élargirait considérablement la portée de l'action du Partenariat et lui permettrait de venir en aide à quelque 870 millions d'enfants dans les pays les plus pauvres du monde — ce qui marquerait une étape importante en matière d'investissement dans l'éducation. Les objectifs de la reconstitution des ressources sont ambitieux et offriront au monde une occasion concrète de stimuler le changement et la dynamique de l'éducation mondiale.

1.4 Dans son allocution d'ouverture, monsieur le Ministre Blanquer indique que le président Macron a accepté avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme l'invitation à organiser la Conférence de financement du GPE et qu'il considère l'éducation comme la pièce maîtresse des efforts déployés en faveur du développement et du progrès social. Tout en

reconnaissant que nous devons nous réjouir des progrès accomplis récemment en matière de mobilisation de financements pour l'éducation, M. Blanquer estime qu'il faut intensifier l'action pour atteindre des objectifs tangibles (tels que la construction d'écoles et l'accès universel à l'éducation) et intangibles liés à l'éducation (tels que la transmission du savoir et des valeurs). Selon lui, les enjeux de la Conférence de financement de Dakar sont donc cruciaux et nous devons continuer de mettre à profit la dynamique en cours pour obtenir des engagements fermes axés sur la prestation de services d'éducation de qualité au profit de tous. M. Blanquer constate que les effets de plusieurs nouveaux développements se font sentir sur le secteur de l'éducation et contribuent à façonner les politiques d'enseignement aujourd'hui. Ces développements comprennent notamment les avancées de la recherche en sciences cognitives dans les domaines de l'acquisition des connaissances et de la transmission des valeurs, ainsi la technologie numérique, qui influe sur l'application des programmes scolaires et nous mettent au défi de bâtir un monde humain dans un contexte de progrès technologiques rapides. Enfin, M. Blanquer souligne combien il est important que chaque pays soit maître de son programme éducatif et que les pays œuvrent à la défense de ce droit.

1.5 La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants, notamment aux trois nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil qui prennent part à leur première réunion du Conseil en présentiel :

- Madame Valérie Carlier, conseillère en politiques de l'éducation auprès du Service public fédéral belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement en qualité de membre suppléant du Conseil représentant le groupe Bailleur 1.

- Madame Marjeta Jager, Directrice générale adjointe à la direction générale pour la Coopération internationale et le Développement de la Commission européenne, en qualité de membre du Conseil représentant le groupe Bailleur 5.

- Monsieur Muhammad Balig Ur Rehman, ministre d'État, ministre de l'Éducation fédérale et de la formation professionnelle du Pakistan, en qualité de membre du Conseil représentant le groupe Asie et Pacifique.

1.6 La Présidente du Conseil présente aussi M. David Boutcher, membre du Conseil d'administration de la coalition GBC Ed et nouveau membre du Conseil du GPE représentant le groupe du secteur privé et des fondations privées à compter de janvier 2018. La Présidente précise que M. Boutcher participe à la présente réunion en qualité d'observateur.

1.7 La Présidente du Conseil annonce que cette réunion du Conseil est la dernière à laquelle participe M. Olav Seim, membre du Conseil pour le groupe Bailleur 4, qu'elle remercie pour son inestimable contribution. Plus tard, au cours de la réunion, la Présidente indique que c'est aussi l'ultime réunion à laquelle prend part M. Qian Tang, membre du Conseil pour le groupe Organismes multilatéraux 1 (UNESCO), en le remerciant des services qu'il a rendus, pendant de nombreuses années, au GPE et plus généralement à la communauté mondiale de l'éducation qu'il a contribué à façonner.

1.8 Enfin, la Présidente du Conseil souhaite la bienvenue à M. Tareq Al Shehhi, présent en qualité d'observateur au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, en précisant que c'est la première fois qu'un représentant de ce gouvernement participe à une réunion du

Conseil du GPE.

Objectifs et résultats de la réunion

1.9 La Présidente du Conseil passe en revue l'ordre du jour de la réunion et sollicite des commentaires. Aucun commentaire n'est formulé. Elle rappelle au Conseil qu'un grand nombre de décisions à l'étude découlent du cadre des comités dont l'objectif est d'alléger la tâche de travail du Conseil pour lui permettre de consacrer davantage de temps aux questions stratégiques durant les réunions.

Adoption de l'ordre du jour par consentement (BOD/2017/06 DOC 02)

1.10 La Présidente du Conseil passe en revue les points de l'ordre du jour par consentement, comme indiqué dans le document DOC 03 Rév.2, et demande si quiconque souhaite formuler d'ultimes objections. Aucune objection n'étant soulevée, elle déclare l'ordre du jour par consentement adopté.

1.11 Les résolutions suivantes sont adoptées :

BOD/2017/12-01—Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 6-7 juin : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue à Ottawa (Canada) les 6 et 7 juin 2017, tel quel présenté à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 03.

BOD/2017/12-02—Mandat du/de la Vice-président (e) : Le Conseil d'administration :

1. Approuve le mandat proposé pour le/la Vice-président(e) et la procédure de sélection, tel que présentés à l'annexe 2 du document BOD/2017/12 DOC 03.

2. Demande au Conseil de créer un groupe de nomination du/de la Vice-président(e), auquel il reviendra de superviser la procédure de sélection d'un(e) Vice-président(e) et de soumettre une recommandation à l'approbation du Conseil au plus tard en avril 2018. Le Comité de coordination sera chargé de superviser la composition du Groupe de nomination, en veillant à assurer une représentation appropriée, notamment de chaque catégorie de groupes constitutifs, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité de coordination, et à prendre dûment en considération l'égalité entre les sexes et l'équilibre Nord/Sud.

BOD/2017/12-03—Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la Directrice générale : Le Conseil d'administration approuve les priorités du GPE proposées, telles qu'elles figurent à l'annexe 3 document BOD/2017/12/ DOC 03, qui serviront de base à l'évaluation de la performance de la Directrice générale en 2017-2018.

BOD/2017/12-04—Modifications de la procédure de vote favorable : Le Conseil d'administration :

1. Note avec satisfaction les progrès accomplis en passant d'une procédure d'approbation tacite à une procédure de vote favorable.

2. Notant que la procédure de vote favorable n'en est qu'à ses débuts, approuve les modifications proposées, telles qu'indiquées à l'annexe 4 du document BOD/2017/12

DOC 03, et prie le Comité de gouvernance et d'éthique de lui rendre compte en décembre 2018 de l'efficacité de la procédure, s'agissant notamment des progrès accomplis dans l'application des modifications décidées, et de recommander toute autre modification jugée nécessaire.

3. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner les règles de décision des différentes procédures de vote afin de les harmoniser d'ici à la fin 2019.

BOD/2017/12-05—Financement accéléré et montant de la part variable de l'ESPIG : Le Conseil d'administration, se référant au document BOD/2012/11-12 — *Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction* (Financement accéléré) — et au document BOD/2014/06-02 — *Cadre opérationnel ayant trait aux prérequis et aux incitations du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation, au cours de la période de reconstitution des ressources 2015-2018* :

1. Note que, lorsqu'un pays reçoit un financement en vertu du mécanisme de financement accéléré, l'allocation maximale par pays (MCA) au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) est réduite du montant du financement accéléré, qui peut s'élever jusqu'à 20 % de la MCA.

2. Accepte que, dans ce cas, le montant de la part fixe (70 %) et de la part variable (30 %) de l'ESPIG soit basé sur le solde de la MCA.

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2017/12 DOC 02)

2.1 La Directrice générale, Alice Albright, présente au Conseil son rapport semestriel, tel qu'exposé dans le document DOC 02.

Délibérations :

2.2 Durant les délibérations qui suivent, les principaux points suivants sont abordés :

- **Félicitations pour la qualité du rapport.** Le Conseil se réjouit de l'accent mis sur l'égalité des sexes et la gestion des risques ainsi que des progrès accomplis dans le domaine du lancement des évaluations nationales.

- **Résultats obtenus.** Le Conseil présente ses félicitations à propos du niveau de résultats atteint jusqu'ici. S'agissant des résultats manquants, le Conseil recommande au Secrétariat d'examiner les capacités tant internes qu'externes nécessaires à leur concrétisation.

- **Un Partenariat efficient et efficace.** Plusieurs membres du Conseil réaffirment la centricité de cet examen en raison de ses évidentes implications sur l'examen de la qualité, les financements, les ressources humaines et les modalités institutionnelles. Ils encouragent le Secrétariat à continuer à progresser sur ce front dans les meilleurs délais.

- **Pays en développement partenaires.** On fait observer que, lors de la réunion des pays en développement partenaires (PDP) préalable à celles du Conseil, plusieurs de ces pays ont manifesté leur intérêt pour la reconstitution des ressources, s'agissant

notamment de ses effets sur le financement technique. Le Secrétariat est encouragé à poursuivre ses activités de sensibilisation et à prendre les devants pour informer les PDP.

La représentante du groupe Bailleur 5, au nom du Commissaire européen pour la Coopération internationale et le Développement, annonce une contribution supplémentaire de 100 millions d'euros (123 millions de dollars) à la reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation en plus des 375 millions d'euros déjà engagés en 2014. Le Commissaire souligne que nous nous trouvons à un moment critique où tous les partenaires doivent travailler ensemble pour inverser la tendance actuelle à la réduction de l'investissement dans l'éducation. Cette annonce intervient deux mois avant la Conférence de financement de Dakar (Sénégal). L'augmentation des financements contribuera à la réalisation des Objectifs de développement durable et de l'objectif visant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. L'aide de l'UE au GPE a contribué à la scolarisation de 64 millions d'enfants supplémentaires dans l'enseignement primaire depuis 2014.

3. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DE L'IMPACT (BOD/2017/12 DOC 12)

3.1 La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact (SIC) et le Secrétariat présentent les recommandations du SIC relatives au Rapport sur les résultats et aux Mesures de gestion chiffrées, comme indiqué dans le document DOC 12, et procèdent à un bilan actualisé de la Stratégie de suivi et d'évaluation.

Le point sur le Rapport sur les résultats et les Mesures de gestion chiffrées

3.2 Le Secrétariat fait le point sur le Rapport sur les résultats et les Mesures de gestion chiffrées. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

Délibérations :

3.3 Principaux points abordés :

- **Rapport sur les résultats.** L'achèvement du rapport est une étape en soi. Le Secrétariat mérite d'être félicité d'accorder une attention particulière au recueil de données au service de l'apprentissage.

- **Alignement.** Des membres du Conseil soulignent qu'il est important de poursuivre les travaux engagés sur la question de l'alignement, expriment leurs préoccupations au sujet du cadrage et des mesures concernant l'indicateur 29 et demandent s'il est possible de réexaminer cet indicateur. Tout en indiquant qu'il est possible de réexaminer le cadrage et les mesures, le Secrétariat recommande d'attendre jusqu'en 2020 et, dans l'intervalle, de veiller à la clarté du message et à l'utilisation de données désagrégées pour concentrer les travaux du GPE dans ce domaine.

- **Indicateur 10 sur le financement intérieur.** Des inquiétudes sont exprimées au sujet de la méthodologie utilisée pour calculer les cibles de financement intérieur, s'agissant notamment du fait que l'indicateur est calculé avant l'inclusion du service de la dette. Certains rappellent que l'ISU utilise un indicateur mondial à propos de la

mobilisation des ressources nationales qui calcule les pourcentages après le service de la dette. Des questions sont posées aussi sur la viabilité du financement au niveau national, les conditions favorables du service et du remboursement de la dette, les régimes fiscaux, etc. Certains ajoutent qu'il serait peut-être nécessaire de réexaminer l'indicateur de 20 %.

3.4 Par la suite, le Conseil recommande une nouvelle décision basée sur les délibérations au sujet de l'indicateur 10 sur le financement intérieur.

Décision :

La Présidente du Conseil déclare que les décisions suivantes font l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-14—Mesures proposées par la direction du GPE à la suite de la non-réalisation de certains objectifs d'étape en 2016 : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les mesures proposées par la direction pour l'exercice 18 afin d'apporter les améliorations voulues dans les domaines recensés dans le rapport de résultats 2016, ainsi que les mesures recommandées pour le partenariat dans son ensemble.

2. Approuve la procédure proposée pour la présentation régulière des mesures de la direction à compter du Rapport de résultats 2017. Les mesures proposées par la direction pour apporter des améliorations dans les domaines visés seront présentées au Conseil en même temps que le Rapport de résultats. Elles figureront également dans le plan de travail et le budget annuels du Secrétariat.

BOD/2017/12-21—Décision relative à l'indicateur 10 : Le Conseil d'administration :

Demande au Comité des stratégies et de l'impact d'examiner la formule sous-jacente de l'indicateur 10 et de présenter les résultats de son examen au Conseil en 2018.

4. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE (BOD/2017/12 DOC 04, 05, 06, 07)

4.1 La Présidente du Comité des finances et du risque (FRC) et le Secrétariat présentent les recommandations du comité concernant les prévisions financières, la réduction et le financement des risques, le rapport sur les risques, le Cadre des risques opérationnels et le Fonds à effet multiplicateur du GPE. Un compte rendu actualisé sur l'utilisation abusive de fonds est également présenté. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

Prévisions financières

4.2 La Présidente du Comité des finances et du risque introduit la question des prévisions financières tandis que le Secrétariat présente les prévisions telles qu'elles figurent dans le document DOC 04. Plusieurs facteurs qui influent sur les prévisions financières font l'objet d'une présentation : une vue d'ensemble de la situation financière actuelle du GPE, les progrès accomplis en ce qui concerne la couverture du risque de change et un fonds en euro, la hiérarchisation des priorités en matière d'allocation de ressources pour 2018-2020, le plafonnement des ESPIG et le traitement des promesses de contribution sujettes à des incertitudes. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint

publiée sur le site web du GPE.

Délibérations :

4.3 Principaux points abordés :

- **Allocations maximales par pays (MCA).** Un relèvement du plafonnement aurait-il des répercussions sur les capacités d'absorption ? Il est précisé que la MCA est seulement une invitation à formuler une requête, car les pays doivent encore remplir les conditions relatives à la mobilisation des ressources intérieures et d'autres critères. Le Secrétariat fait remarquer en outre que la formule d'allocation canalise les fonds vers les endroits qui en ont le plus besoin et part de l'hypothèse selon laquelle les partenaires font preuve de pragmatisme quant à la taille de leurs demandes ou la durée du programme, réduisant ainsi les risques liés aux capacités d'absorption.

- **Relèvement du plancher des MCA.** Compte tenu des propositions relatives au relèvement du plafond, le Secrétariat est encouragé à examiner des options au sujet du relèvement du seuil plancher des MCA pour que les financements soient d'un montant suffisant. Le Secrétariat répond qu'il modifiera le libellé de la décision pour faire écho à cette demande.

4.4 Plus tard durant la séance, le Directeur des finances et des opérations du Secrétariat présente une décision modifiée incluant une proposition visant à relever le seuil plancher en fonction des ressources disponibles à l'issue de la Conférence de financement et procédant d'une démarche similaire à celle du relèvement du plafond. Il rappelle les avantages d'un seuil plancher quant à l'utilisation des financements comme moyens d'exploiter et d'influencer les changements systémiques et note que les coûts de transaction des financements de montant élevé sont plus faibles en pourcentage que ceux des financements de moindre importance, comme le montre l'Examen du portefeuille. Le relèvement du seuil plancher engendrerait une redistribution de seulement 2 % des ressources en ce qui concerne le montant global des fonds disponibles pour les MCA.

4.5 Le Directeur des finances et des opérations note que, dans des circonstances normales, le FRC formulerait à l'intention du Conseil une recommandation sur le relèvement du seuil des MCA, mais, puisque les données sont disponibles, un document distinct sur la question ne fournirait probablement pas de plus amples détails.

Décision :

4.6 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-18—<u>Possibilités de financement</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les principes relatifs à l'établissement de priorités dans l'affectation des ressources pour la période 2018-2020 énoncés dans l'annexe 3.

2. Autorise le Comité des finances et du risque à approuver l'annonce de nouvelles allocations maximales par pays pour les pays admissibles aux financements ESPIG dont la requête de financement devrait être approuvée avant fin 2019 sur la base des prévisions financières qui

seront préparées par le Secrétariat immédiatement après la conférence de reconstitution des ressources du GPE.

3. En matière d'allocations maximales par pays au titre des financements ESPIG, décide de :
 a. Maintenir le plafond de 100 millions de dollars si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est inférieur à 2,25 milliards de dollars.
 b. Porter le plafond à 125 millions de dollars si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est supérieur à 2,25 milliards de dollars mais inférieur à 2,75 milliards de dollars.
 c. Porter le plafond à 150 millions de dollars si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est supérieur à 2,75 milliards de dollars.

4. S'agissant du montant minimal d'allocation au titre des financements ESPIG pour les pays soumis à un seuil de 1,3 million de dollars ou de 5 millions de dollars, décide de :
 a. Maintenir inchangé le montant minimal d'allocation au titre des ESPIG si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est inférieur à 2,25 milliards de dollars.
 b. Porter le montant minimal d'allocation au titre des ESPIG de 1,3 million de dollars à 2 millions de dollars et de 5 millions de dollars à 7,5 millions si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est supérieur à 2,25 milliards de dollars mais inférieur à 2,75 milliards de dollars.
 c. Porter le montant minimal d'allocation au titre des ESPIG de 1,3 million de dollars à 2,5 millions de dollars et de 5 millions de dollars à 10 millions de dollars si le montant des fonds utilisé pour calculer les allocations maximales par pays est supérieur à 2,75 milliards de dollars.

5. Approuve l'approche utilisée pour traiter les contributions potentielles des bailleurs de fonds teintées d'incertitude en vue de prévoir les ressources disponibles à des fins d'allocation, comme indiqué à l'annexe 5.

Réduction et financement des risques

4.7 La Présidente du Comité des finances et du risque introduit les sujets de la réduction des risques et du financement des risques, puis le Secrétariat fait une présentation sur ces questions, comme énoncé dans le document DOC 05.

Discussion :

4.8 Principaux points abordés :

- **Avantage comparatif du GPE.** Plusieurs membres du Conseil notent que le GPE a un important rôle à jouer et félicitent le Secrétariat des progrès tangibles qu'il a accomplis dans ce domaine, notamment en façonnant avec précision l'avantage comparatif du GPE.
- **Critères.** Plusieurs membres du Conseil demandent que le processus d'établissement des critères soit exposé avec clarté et certains d'entre eux suggèrent que l'on considère la demande comme un critère majeur.
- **Intégration avec la CSP.** Plusieurs membres du Conseil demandent au Secrétariat de mieux définir comment ces travaux s'articuleront avec la Politique sur les contributions et

les mesures de sauvegarde (CSP) et les débats sur les financements ciblés. Il est suggéré de faire le point sur cette question à la prochaine réunion du Conseil.

- **Conflits et résilience.** Plusieurs membres du Conseil demandent que l'on examine aussi les risques liés aux conflits et la question de la résilience.
- **Coordination avec d'autres entités.** La question de l'alignement et de la coordination avec d'autres organisations exerçant des activités sur le terrain, telles que le HCR et l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) est soulevée. Plusieurs membres du Conseil encouragent le Secrétariat à mieux expliciter ces relations la prochaine fois qu'il fera le point sur la situation devant le Conseil.
- **Relations avec le KIX.** Des éclaircissements supplémentaires sont demandés sur les liens entre ces travaux et les outils existants, y compris l'initiative sur les échanges de connaissances et d'innovations (KIX).

Décision :

4.9 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-06—<u>Réduction des risques et financement des risques dans le secteur de l'éducation</u> : Le Conseil d'administration charge le Secrétariat :

1. De soutenir l'intégration de la réduction, de l'analyse et de la prévention des risques de catastrophes naturelles dans le processus de préparation de plans sectoriels de l'éducation, selon l'option 1 du document BOD/2017/06-05 et conformément aux priorités nationales.

2. De mettre au point une approche de réduction et de financement des risques, notamment pour compléter le processus de préparation de plans sectoriels de l'éducation par une évaluation et une atténuation des risques de catastrophes naturelles dans un petit nombre de pays, selon l'option 1 du document BOD/2017/06-05.

3. D'élaborer une méthode d'évaluation et des critères transparents en matière d'inclusion et charge le FRC de les examiner.

Rapport sur les risques et Cadre des risques opérationnels

4.10 La Présidente du Comité des finances et du risque et le Secrétariat présentent le Rapport sur la gestion des risques, figurant dans le document DOC 06, ainsi que le Cadre des risques opérationnels figurant dans le document DOC 07.

Délibérations :

4.11 Principaux points abordés :

- **Risque 1.1.6 (IFFED).** Plusieurs membres du Conseil émettent un avis sur le niveau des risques liés à la Facilité internationale pour le financement de l'éducation (IFFED). Certains d'entre eux expriment leur accord, compte tenu notamment de la complémentarité avec le Fonds à effet multiplicateur, alors que d'autres font remarquer que le niveau de risque est en contradiction avec les progrès accomplis et doit donc être révisé. Les recommandations du FRC sur l'alignement avec l'IFFED sont également

abordées.

- **Capacités du Secrétariat.** Des membres du Conseil suggèrent que le niveau de risque soit révisé ultérieurement, lorsque l'on disposera de plus d'informations sur l'issue de la reconstitution des ressources. Un membre du Conseil remarque que l'on s'attendait à ce que davantage de mesures soient proposées pour gérer les risques résiduels liés aux capacités du Secrétariat.

- **Agents partenaires.** Des membres du Conseil se disent favorables à une plus grande diversification et l'un d'entre eux demande que ce risque soit articulé avec le débat sur l'efficience.

- **Au niveau des pays.** Le Secrétariat est encouragé à examiner la question de la responsabilité de la prise en charge des risques au niveau des pays.

- **Risque relatif au financement intérieur et indicateur 10.** Un membre du Conseil exprime ses préoccupations au sujet du risque lié au financement intérieur et du cadrage de l'indicateur 10.

Décision :

4.12 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-07—<u>Rapport sur la gestion des risques</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les changements apportés à la Matrice des risques, notamment la modification des risques, les révisions apportées à la note globale de certains risques, la mise à jour des mesures d'atténuation en vigueur et l'ajout de futures mesures d'atténuation, comme indiqué à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 06.

2. Prie le Secrétariat d'examiner la politique de gestion des risques, en clarifiant notamment les responsabilités relatives à la prise en charge des risques, et d'en rendre compte au Comité des finances et du risque d'ici avril 2018.

Le point sur l'utilisation abusive de fonds

4.13 Le Secrétariat fait le point sur la question de l'utilisation abusive de fonds en notant qu'un seul cas a été recensé. Le Partenariat continuera d'assurer un suivi régulier de cette affaire et de surveiller tous nouveaux incidents de ce genre et en rendra compte à intervalles réguliers.

5. FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR DU GPE (BOD/2017/12 DOC 18)

5.1 La Présidente du Comité des finances et du risque introduit la question du Fonds à effet multiplicateur du GPE et le Secrétariat présente les recommandations du FRC et du Comité des financements et performances (GPC) figurant dans le document DOC 18.

Délibérations :

5.2 Les délibérations sur la recommandation relative au Fonds à effet multiplicateur du GPE se déroulent les jours suivants. Principaux points abordés :

- **Cofinancement et caractère de complémentarité des financements du GPE.** On constate que les promesses de cofinancement sont un sujet délicat en ce sens qu'elles ne sont pas toujours fiables et que le soutien des partenaires de financement n'est pas toujours inscrit au budget. Plusieurs membres du Conseil soulignent qu'il est difficile d'établir si un cofinancement est de nature véritablement complémentaire. L'idée de réaliser davantage de travaux et d'évaluations sur le caractère de complémentarité des financements reçoit un large soutien. Il est important de faire preuve de cohérence et de prévisibilité en ce qui concerne le mode d'évaluation de la complémentarité. La Présidente du FRC confirme que la question de la complémentarité fait partie du plan de travail de son comité. Par ailleurs, un membre du Conseil fait remarquer qu'il est difficile aussi de définir le montant minimum de cofinancement nécessaire pour créer des incitations au changement. Un membre du Conseil recommande de placer la barre du cofinancement à un niveau élevé puisque la demande de financement du Fonds à effet multiplicateur est supérieure aux ressources disponibles.

- **Admissibilité.** Un membre du Conseil déclare que celui-ci pourrait envisager d'élargir l'admissibilité dans le cas où l'envergure du Fonds à effet multiplicateur serait fortement accrue. La Présidente du Conseil note qu'à mesure que l'on acquerra de l'expérience au sujet du mécanisme à effet multiplicateur et que l'on en tirera des enseignements, le Conseil pourrait revoir cette question. Un autre membre du Conseil fait remarquer que le Conseil a déjà consacré beaucoup de temps à la problématique de l'admissibilité et demande que l'on ne charge pas le Secrétariat de réaliser de nouvelles analyses dans ce domaine.

- **Endettement.** Un membre du Conseil trouve préoccupant que, selon le document du Conseil, cinq des bénéficiaires proposés du Fonds à effet multiplicateur mobilisent des fonds au moyen de prêts concessionnels. Il demande que toute requête de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur précise de façon pleinement transparente la façon et la mesure dans lesquelles ces fonds supplémentaires accroissent le niveau d'endettement et que ces informations soient assorties d'une note de risque. Par ailleurs, des renseignements détaillés devront être fournis sur la manière dont les prêts concessionnels seront remboursés et à quels taux. Enfin, les GLPE devront être informés en toute transparence des prêts concessionnels.

- **Coordination avec les financements ESPIG.** Un membre du Conseil souligne que les requêtes au titre du Fonds à effet multiplicateur devraient être soumises en même temps que les requêtes de Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) selon une procédure parfaitement coordonnée, comprenant l'endossement du Fonds à effet multiplicateur par les GLPE. Elles ne devraient pas être utilisées pour renforcer les services d'éducation à but lucratif. Le Secrétariat confirme qu'il fait preuve de transparence et de cohérence dans l'évaluation des manifestations d'intérêt comme dans les efforts qu'il déploie pour que les GLPE pilotent les financements au titre du Fonds à effet multiplicateur. Par ailleurs, le GPC vérifiera les requêtes envers le Fonds à effet multiplicateur de la même manière qu'il contrôle les requêtes ESPIG. Certains suggèrent d'expliciter davantage les directives du Fonds sur la question de la participation des GLPE. Le Secrétariat confirme que le processus du Fonds à effet multiplicateur est le même que celui des financements ESPIG.

5.3 Plus tard durant la réunion, le Secrétariat présente la décision proposée.

Décision :

5.4 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-11—<u>Allocations maximales par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur du GPE</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la liste des allocations maximales par pays (MCA) proposées pour les pays figurant dans le tableau ci-dessous. Ces allocations resteront valables jusqu'à la fin du dernier cycle de financement de 2018, sauf si le Conseil en décide autrement, et seront soumises aux prérequis énoncés dans le *Cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du Modèle de financement du GPE* (le « Modèle de financement ») En outre, ces allocations sont également soumises aux conditions propres au mécanisme du Fonds à effet multiplicateur. S'agissant des pays disposant déjà d'une MCA, les montants ci-dessous sont complémentaires.

Pays	**MCA au titre de l'ESPIG (*tous les montants sont en millions de dollars)***	**MCA au titre du Fonds à effet multiplicateur**	**MCA totale**	***Estimation du cofinancement complémentaire des partenaires***
Ghana	5,7	15	20,7	*50*
République kirghize	0	5	5	*50*
Népal	5,6	15	20,6	*69*
Sénégal [1]	19,8	10	29,8	*35,9*
Ouzbékistan	0	10	10	*30*
Zanzibar [2]	0	2,5	2,5	*16,7*
Zimbabwe [3]	0	10	10	*43,5*
Total	**31,1**	**67,5**	**98,6**	***295,1***

2. Demande au Secrétariat d'élaborer différentes options relatives à l'extension du Fonds à effet multiplicateur en vue de les soumettre à l'examen du Comité des finances et du risque avant qu'elles soient recommandées au Conseil. Le dossier devra comprendre une étude des possibilités de changement des modes d'admissibilité et d'allocation ainsi que des modifications visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus. Il devra tenir compte des enseignements déjà tirés du processus par les comités compétents et les partenaires concernés, des prévisions de disponibilité des ressources issues de la Conférence de financement du GPE et de l'évaluation du Fonds à effet multiplicateur.

6. LES PROBLÈMES DE L'ÉDUCATION AU SAHEL

6.1 Cette séance interactive à laquelle participent plusieurs présentateurs représentant le

[1] Exception d'admissibilité endossée par le FRC.

[2] Sera combinée avec une requête de financement variable dans le cadre d'une MCA déjà approuvée. Exception d'admissibilité endossée par le FRC.

[3] Sera combinée avec une requête de financement variable dans le cadre d'une MCA déjà approuvée. Exception d'admissibilité endossée par le FRC.

partenarait du GPE est consacrée à l'examen de la situation au Sahel et aux mesures prises par les partenaires du secteur de l'éducation. La séance a pour objectif de décrire comment cette crise régionale touche des millions de personnes, en particulier des enfants, et comment les partenaires peuvent agir en commun dans le cadre d'une démarche de partenariat pour améliorer la situation sur le terrain. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE. Le Conseil d'administration a apprécié la possibilité de débattre des activités axées sur les pays.

7. RAPPORT DE REDEVABILITÉ SUR L'ÉDUCATION

Le ministre plénipotentiaire Luigi De Chiara, Directeur des services multilatéraux de la direction générale de la Coopération pour le développement du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et président du groupe de travail sur la redevabilité dans le cadre de la présidence italienne du G-7 de 2017 présente le Rapport de redevabilité sur l'éducation du G-7. Il est possible de consulter le rapport **ici** (en anglais). Le Conseil rend hommage au travail accompli sous l'impulsion de la présidence italienne et se réjouit de la grande importance accordée à l'éducation. Le ministre indique qu'il profitera de la réception organisée par les hôtes mardi soir pour remettre officiellement le rapport au représentant du Gouvernement canadien qui prendra la présidence du G-7 au début de 2018.

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017

8. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DE L'IMPACT (SUITE) (BOD/2017/12 DOC 09)

Échange de connaissances et d'innovations

8.1 La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact et le Secrétariat présentent un rapport actualisé sur les travaux et les recommandations du comité au sujet du Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX). La présentation comprend un exposé d'ensemble des propositions relatives à la structure, au lancement et à la mise en application du KIX, comme indiqué dans le document DOC 09. La Présidente du SIC indique que le comité a réfléchi longtemps au choix des thèmes à inclure initialement dans le champ d'action du KIX. Le comité a décidé de suivre l'avis du Secrétariat recommandant d'inclure l'éducation de la petite enfance, les systèmes de données, l'évaluation de l'apprentissage et l'égalité des sexes. Ces choix s'inspirent en grande partie des conclusions du Rapport sur les résultats et prennent en compte les domaines où le GPE exerce déjà des activités et où existent d'évidentes possibilités de prendre les devants.

Délibérations :

8.2 Durant les délibérations qui suivent, les points suivants sont abordés :

- **Inclusion de l'enseignement, de l'apprentissage et des enfants non scolarisés dans les premiers thèmes du KIX.** Un certain nombre de membres du Conseil demandent que l'on élargisse la gamme des thèmes initiaux du KIX pour y inclure l'enseignement et l'apprentissage ainsi que la question des enfants non scolarisés. Plusieurs membres du Conseil représentant des gouvernements de pays en développement citent la statistique selon laquelle plus de 260 millions d'enfants ne sont pas scolarisés — redoutable défi pour ces gouvernements, qui, pour être relevé, nécessite absolument des échanges de connaissances et d'innovations.

- **Soutien en faveur d'une approche itérative.** D'autres membres du Conseil expriment leur soutien à une approche itérative du déploiement du KIX en notant que le Conseil demande toujours au Secrétariat d'établir des priorités. Des thèmes supplémentaires pourraient être inclus au KIX une fois que le mécanisme aura démontré son efficacité.

- **Calendrier, budget et dotation en personnel du KIX.** Plusieurs membres du Conseil posent des questions au sujet du calendrier de développement du KIX et demandent quand leurs groupes auront la possibilité de participer. Certains membres se demandent quel sera l'usage des 60 millions de dollars initialement requis pour le KIX et si la dotation en personnel proposée cadre avec les demandes formulées au titre du plan Plan RH.

- **Délégation de pouvoirs de décisions au Comité.** En ce qui concerne le processus de consultation et de décision envisagé pour la conception et le déploiement du KIX, le Secrétariat confirme que les groupes constitutifs seront consultés au sujet des travaux délégués au SIC : un webinaire du Conseil sera organisé et le Conseil sera invité à formuler des avis par écrit. Il pourra aussi intervenir par l'intermédiaire du SIC dont la Présidente précise que le Conseil sera informé lorsque d'importants documents du comité seront disponibles. La Présidente ajoute que le Comité de coordination recevra régulièrement des rapports d'avancement. Tout en reconnaissant que la politique consistant à investir les comités de responsabilités est la voie à suivre, un membre du Conseil estime que le fait d'autoriser un Comité à décider d'un investissement de 1,5 million de dollars représente une considérable délégation de pouvoirs. Il demande que le Secrétariat veille à ce que les documents du Comité soient distribués dans les meilleurs délais afin d'accorder suffisamment de temps aux consultations des groupes constitutifs. Il suggère de renvoyer les travaux au Conseil si les consultations ne se déroulent pas de façon satisfaisante.

8.3 À la suite de conversations tenues en marge de la réunion et le jour suivant, le Secrétariat présente un libellé de décision modifié en fonction de ces échanges. La nouvelle formulation prévoit que le KIX sera lancé selon une démarche visant à ce que le mécanisme d'échange d'apprentissages serve de vaste plateforme et de centre d'échange d'information pour *tous* les échanges de connaissances et d'innovations à l'échelle du Partenariat et que les financements en faveur de la promotion des connaissances et de l'innovation seront axés initialement sur quatre thèmes. Deux thèmes supplémentaires — enseignement et apprentissage, équité et inclusion (y compris la question des enfants non scolarisés) — seront ajoutés durant l'exercice 19.

Décision :

8.4 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-19—<u>Échange de connaissances et d'innovations</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la conception du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations du GPE (KIX) destiné à accélérer la réalisation du plan GPE 2020 et, à plus long terme, celle des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Le KIX renforcera la production, l'échange et l'utilisation de connaissances, d'innovations et de bonnes

pratiques au sein du Partenariat mondial, conformément aux buts, objectifs et composantes (notamment opérationnelles) du mécanisme et à la théorie du changement, comme indiqué dans le document BOD/2017/12 DOC 09.

2. Convient que le financement du KIX commencera par quatre thèmes initiaux — Systèmes d'évaluation des apprentissages, Protection et éducation de la petite enfance, Égalité entre les sexes et Systèmes de données — dont le lancement aura lieu avant la fin de l'année civile 2018.

3. Approuve le lancement de deux thèmes supplémentaires en ce qui concerne le financement du KIX : « équité et inclusion » et « enseignement et apprentissage » durant l'année civile 2019.

4. Estime que l'échange d'apprentissages facilitera le partage de connaissances et d'innovations au sein du Partenariat mondial et aidera tous les partenaires à apprendre les uns des autres au sujet de questions se rapportant au plan stratégique du GPE. Les pays en développement partenaires sont encouragés à contribuer aux échanges d'apprentissages.

5. Sachant qu'il a approuvé les deux principales composantes du KIX ainsi que les principes conceptuels fondamentaux décrits dans le document BOD/2017/12-09, demande au Comité des stratégies et de l'impact de superviser l'élaboration d'un schéma directeur détaillé de la conception des fonds d'échange d'apprentissages, de connaissances et d'innovations, en veillant à ce que tous les groupes constitutifs aient véritablement la possibilité de participer activement au processus de conception.

6. Délègue au Comité des stratégies et de l'impact le pouvoir de superviser la phase de lancement du KIX jusqu'à la fin de décembre 2018, ce qui implique les mesures suivantes :
 a. L'approbation des critères et procédures de sélection du ou des agents partenaires.
 b. L'approbation du schéma directeur de conception et les allocations de financement pour les thèmes approuvés.
 c. L'adoption de critères et de procédures de sélection pour solliciter et examiner des offres concurrentielles à des fins de financement dans chaque domaine thématique.
 d. L'approbation de l'approche en matière de communication d'information, de suivi des résultats, d'évaluation, de gestion des risques et de prorogation ou de restructuration des financements.

7. Approuve une demande de budget de 1,5 million de dollars devant servir d'allocation initiale prélevée dans l'enveloppe du KIX pour couvrir les coûts administratifs et opérationnels initiaux et financer la poursuite du travail de conception technique nécessaire au lancement du KIX sur une période de 12 à 18 mois.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES (GPC/2017/12 DOC 13, 14, 15)

9.1 La Présidente du Conseil invite la Présidente du Comité des financements et performances (GPC) à présenter le rapport de son Comité.

9.2 **Rapport d'avancement du GPC.** La Présidente du GPC fait le point sur les travaux réalisés par le comité depuis la réunion du Conseil de décembre 2016 sous la forme de trois audioconférences et de deux réunions en présentiel durant lesquelles le comité a approuvé la révision et/ou la prolongation des ESPIG des pays suivants : République démocratique du Congo, Mauritanie, Madagascar, Nicaragua, Soudan du Sud et Ouganda.

9.3 **Examen de la qualité des ESPIG et suppression des obstacles au cofinancement.** S'agissant des requêtes de financement devant être examinées, la Présidente du GPC observe qu'il s'agit du troisième cycle à l'occasion duquel le comité utilise sa méthode standard d'évaluation des requêtes de financement. De surcroît, en réponse à la décision inscrite dans le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements demandant la suppression des obstacles au cofinancement, le GPC a étudié une proposition du Secrétariat visant à réduire les coûts de transaction ainsi que les chevauchements d'activités pour les agents partenaires. La Présidente indique que le comité accueille favorablement la proposition et examinera une version plus détaillée à sa réunion de janvier 2018.

Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burkina Faso

9.4 La Présidente du GPC présente la requête du Burkina Faso relative à un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). Elle indique que le GPC a examiné rigoureusement le dossier et a conclu que la requête remplissait les conditions du modèle de financement pour les parts fixe et variable de la MCA. Le Comité recommande l'approbation de l'allocation demandée, comme indiqué dans le document DOC 13. Des informations détaillées sur la présentation sont disponibles dans le document PowerPoint publié sur le site web du GPE.

Délibérations :

Avant les délibérations, la Présidente du Conseil mentionne le conflit d'intérêts concernant la Présidente du Comité des finances et du risque (France, Bailleur 5) en qualité d'agent partenaire du financement pour le Burkina Faso.

9.5 Les membres du Conseil expriment leur soutien à la recommandation. Durant les délibérations qui suivent, les principaux points suivants sont abordés :

- S'agissant des déplacements de populations au Burkina Faso, un membre du Conseil encourage le pays à étudier les questions relatives au renforcement de la résilience dans le cadre de la mise en œuvre des financements au cas où d'autres déplacements auraient lieu et à examiner le lien entre l'aide humanitaire et le développement.
- Un membre du Conseil s'inquiète que les organisations d'enseignants n'aient pas été incluses dans les consultations du groupe local des partenaires de l'éducation.
- S'agissant de l'éducation des filles, un membre du Conseil remarque qu'il faut prêter attention à la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire.
- Un membre du Conseil souligne la préoccupation exprimée par le GPC au sujet de la baisse sensible des dépenses d'éducation, qui fera l'objet d'un suivi de la part du GPC.

9.6 La Présidente du GPC répond qu'il est possible de modifier la recommandation pour y inclure les observations formulées sur la participation des organisations d'enseignants aux

activités du GLPE, l'importance d'établir un lien entre l'action humanitaire et le développement, et la scolarisation des filles dans le secondaire. La responsable de l'équipe de soutien aux pays ajoute que le Secrétariat pourrait jouer aussi un rôle de facilitateur dans le traitement de ces questions.

9.7 La Présidente du Conseil déclare que la décision recommandée assortie de ses modifications (figurant à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 13 Rév. 1) fait l'objet d'un consensus.

Décision :

9.8 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-08–Approbation d'une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burkina Faso : Concernant la requête soumise lors du troisième cycle de 2017, le Conseil d'administration :

1. Note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant dans l'annexe 2 du document BOD/2017/12 DOC 13 Rév. 1.

2. Note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays sont satisfaites, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête et dans l'évaluation figurant à l'annexe 2 du document BOD/2017/12 DOC 13 Rév. 1.

3. Approuve une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête soumise et résumée au tableau 1 du document BOD/2017/12-08 3 (c), sous réserve :

 a. de la disponibilité des fonds ;

 b. de la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG sous forme de versements annuels ;

 c. des recommandations de financement du GPC incluant ce qui suit (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du GPC pour un ESPIG, en dollars :

	Pays	**Burkina Faso**
a.	Allocation maximale par pays	33 800 000
b.	Allocation demandée (100 %)	33 800 000[1]
c.	Part fixe	23 660 000

[1] Comprend 560 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités (anciennement appelés « commissions de supervision »). Conformément à la décision stipulée dans le document BOD/2015/10-02, les commissions de l'Agent partenaire sont financées par l'allocation maximale par pays à compter du deuxième cycle de financement de 2016.

d.	Part variable	10 140 000
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	33 800 000
f.	Agent partenaire	Agence française de développement (AFD)
g.	Commission de l'agent partenaire en % — Montant	3,74 % – 1 263 690
h.	Période	4 ans
i.	Date de démarrage prévue	31 mars 2018
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

4. Prie le Secrétariat :

 a. de mentionner dans la notification adressée au Burkina Faso, à l'Agent partenaire et à l'Agence de coordination, pour transmission au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation de l'allocation, le délai escompté pour la signature de l'accord de financement et l'entrée en vigueur du financement et, le cas échéant, les conditions posées et les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du GPC et aux ajustements apportés par le Conseil, repris à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 13 Rév. 1 ;

 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « comptes rendus » dans l'Examen annuel du portefeuille conformément à l'échéancier spécifié.

Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de Zanzibar

9.9 La Présidente du GPC présente la requête de Zanzibar relative à un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). Elle note que le GPC a jugé que la requête remplissait les exigences du modèle de financement pour l'accès à l'allocation et recommande son approbation, comme indiqué dans le document DOC 14. Des informations détaillées sur la présentation sont disponibles dans le document PowerPoint publié sur le site web du GPE.

Délibérations :

Avant les délibérations, le membre du Conseil représentant l'agence suédoise de développement SIDA (Bailleur 2) fait état d'un conflit d'intérêts en qualité d'agent partenaire pour l'ESPIG de Zanzibar.

9.10 Principaux points abordés :

- S'agissant des exigences en matière de financement intérieur, un membre du Conseil demande comment le calcul des dépenses d'éducation effectué en vue de respecter les conditions du modèle de financement relatives au financement intérieur se compare au calcul de l'indicateur 10 du Cadre de résultats du GPE portant sur les promesses de financement intérieur des pays en développement partenaires. Le Secrétariat répond que depuis 2015, année d'entrée en vigueur du modèle de financement actuel, les calculs

réalisés pour respecter les conditions du modèle de financement varient selon les pays. En 2016, le Comité des performances et financements au niveau des pays décida de prendre dorénavant en compte le budget ordinaire en raison des fluctuations des dépenses en capital et commença à en informer les pays. Le Secrétariat rappelle toutefois qu'il a été nécessaire de faire preuve de souplesse à l'égard des pays déjà engagés dans le processus de requête à l'époque où le comité modifia sa démarche et que la nouvelle approche n'a pas été appliquée de façon rétroactive. La Présidente du Conseil précise que le calcul des dépenses de financement intérieur n'est pas soumis à l'attention du Conseil à l'heure actuelle.

- Un membre du Conseil qui a siégé au GPC salue le travail réalisé par la Présidente du GPC et note que le comité reçoit de la part du Secrétariat des informations claires qui lui permettent de prendre rapidement des décisions.

Décision :

9.11 La Présidente déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-09—<u>Approbation d'une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de Zanzibar</u> : Concernant la requête soumise lors du troisième cycle de 2017, le Conseil d'administration :

1. Note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant dans l'annexe 2 du document BOD/2017/12 DOC 14.

2. Approuve une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête soumise et résumé au tableau 1 du document BOD/2017/12-09 2 (c), sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds ;
 b. de la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG sous forme de versements annuels ;
 c. des recommandations de financement du GPC incluant ce qui suit (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du GPC pour un ESPIG, en dollars :

Zanzibar		
a.	Allocation maximale par pays	8 230 000[2]
b.	Allocation demandée (70 %)	5 761 000[3]
c.	Part fixe	5 761 000

[2] Zanzibar est un territoire semi-autonome de la République-Unie de Tanzanie. Conformément à la décision du Conseil relative aux systèmes fédéraux (BOD /2012/06-05), les autorités de la Tanzanie continentale et de Zanzibar ont convenu de se partager l'allocation maximale par pays d'un montant de 82,3 millions de dollars, à raison de 10 % de la MCA pour Zanzibar et de 90 % pour la Tanzanie continentale.

[3] Comprend 300 000 de dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités (commissions de l'Agent partenaire). Conformément à la décision stipulée dans le document BOD/2015/10-02, les commissions de l'Agent partenaire sont financées par l'allocation maximale par pays à compter du deuxième cycle de financement de 2016.

d.	Part variable	s.o.
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	5 761 000
f.	Agent partenaire	Agence suédoise pour le développement international (SIDA)
g.	Commission de l'agent partenaire en % — Montant	-
h.	Période	4 ans
i.	Date de démarrage prévue	1er avril 2018
j.	Source de financement	Fonds du GPE

3. Prie le Secrétariat :

 a. de mentionner dans la notification adressée à Zanzibar, à l'Agent partenaire et à l'Agence de coordination, pour transmission au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation de l'allocation, le délai escompté pour la signature de l'accord de financement et l'entrée en vigueur du financement et, le cas échéant, les conditions posées et les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du GPC reprises à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 14 ;

 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « comptes rendus » dans l'Examen annuel du portefeuille conformément à l'échéancier spécifié.

Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Libéria

9.12 Un membre du Conseil demande que l'on fasse le point sur le financement ESPIG du Libéria, approuvé par le Conseil durant une audioconférence le 29 septembre 2017 (décision BOD/2017/09-01), mais dont l'annonce publique de l'approbation a été reportée au-delà de l'élection nationale libérienne. Le Secrétariat répond que l'élection a certes eu lieu, mais qu'une plainte a été déposée auprès de la Cour suprême. La cour étant encore en train d'examiner l'affaire, la notification est en suspens. Le Secrétariat fait remarquer que les importantes réformes du secteur de l'éducation libérien seraient mises en péril si l'annonce devait tarder davantage. Le Secrétariat ajoute qu'il avait prévu soumettre la question à l'attention du Conseil durant sa réunion.

9.13 La Présidente du Conseil demande si les membres du Conseil s'opposent à la levée de l'embargo sur l'annonce publique de l'approbation du financement. Un membre du Conseil fait remarquer que la levée de l'embargo est conditionnée par le fait que l'annonce de l'approbation ne doit pas influencer une éventuelle nouvelle élection.

9.14 La Présidente demande au Secrétariat de fournir des informations plus précises, plus tard durant la réunion, en vue de les soumettre à l'examen du Conseil.

9.15 Plus tard, la Présidente demande au Conseil d'approuver la levée de l'embargo sur l'annonce de l'approbation de l'ESPIG du Libéria.

9.16 Le groupe OSC 1 déclare que la recommandation le met mal à l'aise en faisant remarquer que le Conseil n'en a pas été informé à l'avance et n'a donc pas eu le temps de consulter les membres des groupes constitutifs. Le représentant d'OSC 1 demande que le compte rendu de la réunion

mentionne que son groupe s'est abstenu de participer à la prise de décision.

9.17 Deux groupes affirment aussi que cette recommandation inattendue les met mal à l'aise. Deux soutiennent OSC 1 et s'abstiennent de participer à la décision. Notant que plusieurs groupes ont exprimé leur soutien en faveur de la recommandation, la Présidente du Conseil demande alors si des groupes s'opposent à la recommandation. Aucun groupe n'exprimant d'opposition, la Présidente annonce que la décision est considérée comme approuvée par les quatre catégories de groupes constitutifs incluses dans la procédure de prise de décisions, conformément aux modalités de fonctionnement du Conseil. La Présidente du Conseil fait remarquer en outre que c'est la première fois qu'un processus électoral retarde un financement.

Décision :

9.18 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2017/12-20—Approbation d'une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Libéria : Le Conseil d'administration, se référant au document BOD/2017/09-01 et à la décision du Conseil de retarder la notification de l'approbation du financement jusqu'à l'issue des élections :

1. Constate que la longueur de la procédure électorale risque de retarder la mise en œuvre de réformes majeures dans le secteur de l'éducation si la notification du financement est encore retardée.

2. Demande au Secrétariat de notifier officiellement le pays de l'approbation de l'allocation.

Ressources intérieures, suivi des engagements et conséquences du non-respect des engagements pris à l'égard du GPE

9.19 La Présidente du GPC présente les recommandations de son comité sur les questions des ressources intérieures, du suivi des engagements et des conséquences du non-respect des engagements pris à l'égard du GPE, comme indiqué dans le document DOC 15. Un résumé de la présentation figure dans le document PowerPoint publié sur le site web du GPE.

Délibérations :

9.20 Principaux points abordés :

- Le renforcement des engagements en faveur du financement intérieur nécessite, outre la participation du ministre de l'Éducation, l'engagement du ministre des Finances, car c'est lui qui contrôle le budget.

- Tout en reconnaissant le pragmatisme de la démarche consistant à faire subir à un pays les conséquences du non-respect de ses engagements dans le contexte de son prochain financement plutôt que dans le cadre du financement qu'il est en train de mettre en œuvre, deux membres du Conseil remarquent qu'en réalité cette approche affaiblit l'impact du modèle d'allocation de financements du GPE basé sur les résultats.

- Un membre du Conseil estime qu'il faudrait inciter la société civile, au moyen du Mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale et d'autres instruments, à contribuer au contrôle et au suivi du financement intérieur.

Décision :

9.21 La Présidente du Conseil déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2017/12-10—<u>Engagements d'apport de ressources de la part de pays en développement partenaires à l'appui des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG)</u> : Le Conseil d'administration, conformément au document BOD/2017/03 7.b.1 — Cadre de mobilisation et d'allocation de financements :

1. Note que les dispositions en matière de vérification, de suivi et de conséquences du *Cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation* (le « Modèle de financement ») ne sont plus adaptées aux objectifs poursuivis et n'aident pas les pays à mobiliser et à suivre des financements intérieurs accrus et durables au profit de l'éducation, en particulier les pays fragiles et touchés par un conflit dont les conditions budgétaires sont particulièrement difficiles.

2. Accepte que les engagements de financement intérieur soient suivis et communiqués au moyen des mécanismes établis, en particulier le Cadre des risques opérationnels et l'Examen du portefeuille.

3. Accepte que l'évaluation du respect des engagements de financement intérieur soit effectuée par le biais de la procédure adoptée pour examiner les exigences du modèle de financement en amont du processus d'approbation du prochain financement, le gouvernement étant tenu de fournir une justification suffisante si les engagements portant sur le financement précédent n'ont pas été respectés.

4. En l'absence de justification solide, demande au Comité des financements et performances de déterminer, dans ses recommandations au Conseil sur les requêtes d'ESPIG pour la période de financement suivante, s'il faut que le budget de financement proposé aborde spécifiquement les obstacles sous-jacents entravant l'allocation et l'utilisation des financements intérieurs ou s'il convient, dans certains cas exceptionnels, de ne pas recommander de nouvelle allocation.

5. Demande au Secrétariat de revoir les dispositions du modèle de financement en matière de vérification, de suivi et de conséquences du non-respect des engagements et de les compléter si besoin, en s'assurant notamment de formuler des adaptations pour les exigences applicables aux pays fragiles, en vue de soumettre ce travail à l'examen du Comité des financements et performances et à la décision du Conseil en juin 2018.

6. Rappelant le principe de responsabilité mutuelle porté par le GPE, demande aux partenaires du GPE appartenant à toutes les catégories de groupes constitutifs de faire du respect de leurs engagements une priorité.

10 LE POINT SUR LA QUESTION D'UN PARTENARIAT EFFICACE ET EFFICIENT

10.1 Le Secrétariat examine l'avancement des travaux entrepris sur la question d'un « partenariat efficace et efficient » à la demande du Conseil en décembre 2016 (BOD/2016/12-19)

et mars 2017 dans le contexte du Cadre de mobilisation et d'allocation de ressources (BOD/2017-03-06). Cette initiative comprend un examen des processus et du travail de partenariat du GPE au niveau des pays pour une mise en œuvre efficace et efficiente du plan stratégique GPE 2020, ainsi qu'un tour d'horizon des travaux connexes sur les processus au niveau des pays. Des informations détaillées sur la présentation sont disponibles dans le document PowerPoint publié sur le site web du GPE.

Délibérations :

10.2 Principaux points abordés :

- **Soutien en faveur d'un examen.** Les membres du Conseil déclarent qu'il est important, opportun et nécessaire de réaliser un examen global pour clarifier les fonctions du Secrétariat et de tous les partenaires. Les membres du Conseil expriment le souhait de participer et de contribuer à cette démarche, y compris les bailleurs de fonds qui entretiennent des relations importantes, développent des partenariats et investissent dans les pays.

- **État d'avancement, termes de référence et rapport initial.** Certains membres du Conseil se disent surpris de l'ampleur des progrès accomplis jusqu'ici par le Secrétariat et plusieurs d'entre eux demandent à consulter les termes de référence de l'examen. Le Secrétariat répond que, contrairement à la situation qui prévaut dans le cas d'autres résultats à atteindre au titre du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF), aucun comité n'a été chargé de suivre les prestations à fournir au titre de l'initiative en faveur d'un partenariat efficient et efficace. Durant cette absence de supervision par un comité, le Secrétariat a entrepris de donner suite à la demande du Conseil en même temps qu'il travaillait sur d'autres éléments livrables au titre du FFF et en fonction du budget alloué par le Conseil à l'examen. Ce n'est que récemment que le GPC a accepté de superviser ce champ de travail. Le Secrétariat indique qu'il peut certes communiquer et compléter les termes de référence si nécessaire, mais que le rapport initial fournirait davantage de détails et que des contributions pourraient être incorporées durant son examen. Le Secrétariat informe le Conseil qu'il lui enverra le rapport initial par courrier électronique et demandera un retour d'information lorsque le rapport sera communiqué au GPC. Le Secrétariat ajoute que le Conseil devra gérer les attentes concernant l'examen, car il n'a alloué qu'un budget modeste à cette étude et un cabinet de qualité n'a été recruté que récemment pour rédiger le rapport initial en très peu de temps.

- **Suggestions pour l'examen.** Les membres du Conseil formulent les suggestions suivantes à propos de l'examen :
 - Il est important d'œuvrer avec les partenaires à la réduction des coûts de transaction et des chevauchements d'activités et de traiter plus avant la question du cofinancement.
 - Prendre en compte l'égalité entre les sexes dans les processus au niveau des pays, notamment, mais pas uniquement, en ce qui concerne la composition des GLPE.
 - Envisager de développer des partenaires-pays distincts des GLPE.

- Saisir l'occasion de l'examen pour accroître la visibilité du GPE au niveau des pays et formuler une politique de communication visant à ce que le mérite des décaissements de fonds utilisés dans les pays soit attribué au GPE et non à l'agent partenaire.
- Changer le nom de l'examen pour indiquer qu'il présente pour le Partenariat un intérêt à l'échelon national plutôt qu'à l'échelle mondiale.
- Inclure l'examen du mandat des institutions partenaires, y compris à un niveau individuel tel que celui de l'agent partenaire chef de file, dont le rôle peut varier selon le contexte national.
- Évite les idées préconçues et rassemble au contraire des contributions pour alimenter les délibérations du Conseil : dans le passé, des examens similaires se sont révélés peu utiles. Le Partenariat, en outre, est plus une question de relations, d'attitudes et de comportements que de mécanismes.

- **Charge de travail du GPC.** Un membre du Conseil estime que le Conseil doit faire preuve de réalisme quant aux délais impartis compte tenu de l'habituelle charge de travail du GPC, qui, pour sa part, doit informer le Conseil s'il a besoin d'être davantage soutenu.

10.3 La Présidente conclut qu'il est important que la participation à cette démarche soit aussi large que possible.

11. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

11.1 La Présidente du Conseil invite celui-ci à participer à des séances à huit clos au cours de deux journées pour examiner les documents portant sur les modalités institutionnelles, le plan de ressources humaines et un rapport actualisé sur l'avancement de la question de l'hébergement de l'initiative ECW. Outre les membres titulaires et suppléants du Conseil, la Présidente invite la Directrice générale, le Directeur des finances et des opérations, les présidents de comités, David Boucher en qualité de nouveau membre du Conseil représentant le groupe du secteur privé et des fondations privées, Veronica Chau de la société Dalberg à propos du plan HR (uniquement durant le première séance à huis clos) du fait de travaux antérieurs qui représentaient une contribution majeure et un représentant de l'Administrateur fiduciaire.

Plan de ressources humaines

11.2 La Directrice générale fait un exposé global des principales composantes du plan RH.

11.3 Le Conseil approuve la décision suivante :

Décision :

11.4 Le Conseil approuve les décisions suivantes :

BOD/2017/12-15—<u>Plan de ressources humaines</u> : Le Conseil d'administration :

1. Se réjouit des efforts déployés par le Secrétariat pour rendre à la fois plus visibles et plus prévisibles les besoins potentiels en ressources humaines, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique GPE 2020 pour la période 2018-2020.

2. Comme indiqué à l'annexe 1 du document BOD/2017/12/DOC 19 :

a. entérine le renouvellement de quatre postes temporaires (d'un an) précédemment approuvés au titre du budget d'appoint de la reconstitution des ressources du GPE jusqu'au 31 décembre 2018.
b. approuve trois postes supplémentaires pour recruter un directeur général adjoint/une directrice générale adjointe, un/une responsable de l'équipe de portefeuille-pays et un spécialiste senior des activités d'échange de connaissances et d'innovations.

3. Demande que toute autre augmentation des ressources en personnel soit intégrée à l'élaboration programmée du budget et des plans de travail annuels et soit éclairée par les principales modifications énoncées dans le Plan RH, les délibérations du Conseil sur le Plan, les résultats de la Conférence de financement du GPE, davantage de clarté en ce qui concerne les modalités d'hébergement de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), les modalités institutionnelles et les travaux consacrés au développement de partenariats efficaces et efficients au niveau des pays.

Modalités institutionnelles

11.5 Le Directeur des finances et des opérations procède à une présentation générale du document portant sur les modalités institutionnelles.

Décision :

11.6 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2017/12-17—<u>Modalités institutionnelles</u> : le Conseil d'administration demande au Secrétariat de préparer, en concertation avec la Banque mondiale, un document, destiné à être soumis au Conseil d'ici au mois de juin 2018, qui analysera les options envisageables au sujet des modifications qu'il faudra éventuellement apporter aux modalités institutionnelles du GPE en raison de l'évolution du mandat, de la stratégie et des besoins opérationnels du Partenariat. Le document devra prendre en compte les conséquences de l'issue de la Conférence de financement du GPE, les besoins potentiels du Partenariat en ressources humaines durant la période 2018-2020, le processus de réforme des fonds fiduciaires en cours à la Banque mondiale, les progrès accomplis dans la recherche de solutions en matière de couverture de change et les dernières informations concernant l'hébergement de l'initiative ECW.

Charges d'exploitation

11.7 Le Conseil prend note des explications du Secrétariat selon lesquelles des coûts supplémentaires pourraient être engendrés par le soutien extérieur nécessaire pour achever l'examen de la question du partenariat efficace et efficient, l'organisation éventuelle d'une retraite du Conseil, les décisions sur le document relatif aux modalités institutionnelles et les recommandations en matière de ressources humaines. Le Secrétariat fera tout son possible pour que le budget de fonctionnement existant absorbe d'éventuels coûts supplémentaires.

11.8 Dans le cas où le Secrétariat soumettrait une demande en ce sens au FRC, le Conseil demande que le document pertinent lui soit communiqué en même temps qu'au FRC afin de lui permettre d'apporter des contributions opportunes par l'intermédiaire des représentants concernés des groupes constitutifs au FRC.

11.9 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2017/12-16—<u>Charges d'exploitation</u> : Le Conseil d'administration :

1. Demande au Secrétariat de tout faire pour absorber une éventuelle augmentation des charges d'exploitation résultant de la mise en œuvre de mesures concernant l'examen relatif à un partenariat efficace et efficient, les modalités institutionnelles et les décisions en matière de ressources humaines dans le cadre du budget de fonctionnement existant pour l'exercice 18.

2. Délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'étudier et d'approuver, lors de sa réunion d'avril 2018, une augmentation, limitée à un million de dollars, du budget de l'exercice 18 dès lors que cette rallonge s'avérerait nécessaire au vu des prévisions du Secrétariat, en notant que cela n'aura pas d'incidence majeure sur la situation financière du GPE

Le point sur les modalités d'hébergement de l'initiative ECW

11.10 Le Secrétariat procède une brève présentation pour informer le Conseil sur la question de l'hébergement de l'initiative ECW.

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

12. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DE L'IMPACT (SUITE) (BOD/2017/12 DOC 10, 11)

Plaidoyer et responsabilité sociale

12.1 Le Secrétariat décrit à l'intention du Conseil les grandes lignes des propositions relatives à la conception et à la mise en application du Mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA), comme indiqué dans le document DOC 10. La Présidente du SIC complète la présentation du Secrétariat en rappelant les avis émis par son comité au sujet de l'initiative ASA, s'agissant notamment de la façon dont le mécanisme démultipliera l'impact de l'avantage compétitif du GPE et exploitera efficacement le rôle de catalyseur que le Partenariat joue dans divers processus à l'échelle nationale.

12.2 Durant les délibérations qui s'ensuivent, plusieurs questions majeures sont abordées :

- **Équité et champ d'action géographique.** Les organisations de la société civile qui déposent une requête de financement au titre de l'ASA doivent être en mesure de prouver qu'elles exercent leurs activités dans un esprit d'équité. Elles doivent aussi disposer d'un vaste réseau touchant toutes les sections de leur pays.
- **Innovation.** De nombreuses innovations voient le jour dans les domaines du plaidoyer et de la responsabilité sociale. Le Secrétariat est invité à étudier de nouvelles méthodes et démarches pour atteindre les objectifs de l'ASA, notamment au moyen des médias sociaux.
- **Structures de plaidoyer et de responsabilité sociale.** Il est important de bien concevoir le panel technique consultatif et la gouvernance du mécanisme ASA et de veiller à ce qu'ils ne fassent pas double emploi avec les structures existantes.

12.3 La Présidente déclare que la décision fait l'objet d'un consensus.

Décision :

12.4 La décision suivante est approuvée :

BOD/2017/12-12—<u>Plaidoyer et responsabilité sociale</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les buts, objectifs, réalisations et composantes opérationnelles proposés pour le Mécanisme de financement des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA).

2. Adopte les paramètres relatifs 1) aux critères d'éligibilité, 2) à l'allocation de ressources par objectif, 3) à la fréquence des financements, comme indiqué dans le document BOD/2017/12-Doc 10.

3. Délègue au Comité des stratégies et de l'impact le pouvoir d'approuver les options de conception opérationnelle du stade 2 pour le mécanisme ASA, c'est-à-dire le pouvoir :
 a. d'approuver les critères et la procédure applicables à la sélection du ou des agents partenaires ;
 b. d'approuver les critères de sélection et les procédures applicables aux appels d'offres ;
 c. d'examiner et d'approuver la politique générale relative à la communication d'informations, au suivi, au prolongement ou à la restructuration des financements.

Stratégie de collaboration avec les fondations privées

12.5 La Présidente du SIC, qui s'exprime en qualité de représentante des fondations privées au Conseil, introduit le sujet de la stratégie de collaboration avec les fondations privées. Elle fait observer que le Secrétariat a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'élaboration de la stratégie en prenant notamment en compte le point de vue du groupe constitutif concerné. La stratégie à l'égard des fondations privées repose sur la théorie du changement et une proposition de valeur réciproque qui décrit de façon claire et détaillée ce que les fondations privées peuvent apporter au Partenariat. Le Secrétariat présente ensuite la stratégie telle que décrite dans le document DOC 11.

12.6 Principal point abordé :

- **Composition du Conseil**. Des membres du Conseil demandent quand la proposition de séparation des groupes des fondations privées et du secteur privé sera soumise au Conseil. La Présidente du Conseil explique qu'elle avancera, après la reconstitution des ressources, des propositions en ce qui concerne les groupes appelés à s'asseoir autour de la table, y compris sous l'angle de la scission du groupe des fondations privées et du secteur privé.

12.7 La Présidente déclare que la décision fait l'objet d'un consensus.

Décision :

12.8 La décision suivante est approuvée :

BOD/2017/13 XX—<u>Stratégie de collaboration avec les fondations privées</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Stratégie de collaboration avec les fondations privées 2017-2020.

2. Demande au Comité des stratégies et de l'impact de lui rendre compte, chaque année, de l'avancement des activités menées avec les fondations.

3. Demande au Comité des stratégies et de l'impact d'analyser le portefeuille des activités menées avec les fondations au début de 2020 et de lancer, pour l'après 2020, la formulation d'une stratégie envers les fondations privées reposant sur les enseignements tirés de l'expérience et les principales possibilités recensées.

Élaboration de la stratégie de collaboration avec le secteur privé

12.9 Le Secrétariat fait le point sur l'élaboration de la stratégie de collaboration avec le secteur privé et fait remarquer qu'il serait important, dans le cadre de la formulation de cette stratégie, d'examiner la collaboration du GPE avec les prestataires privés de services d'éducation.

12.10 Le représentant du secteur privé participant à la réunion, David Boucher, prend brièvement la parole. Il rappelle au Conseil que les objectifs du GPE et de la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation (*Global Business Coalition for Education*) ont beaucoup de points en comment, s'agissant notamment de la réalisation de l'ODD 4.

12.11 Durant les délibérations qui s'ensuivent, plusieurs questions majeures sont abordées :

- **Enseignements tirés de l'expérience d'autres organisations.** Le GPE peut tirer de précieux enseignements du processus mis en œuvre par l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » pour formuler sa stratégie à l'égard du secteur privé.

- **Concordance avec les enseignants et les apprenants.** Étant donné que certains matériaux d'éducation produits par le secteur privé n'améliorent pas les acquis scolaires, il est essentiel de travailler étroitement avec les enseignants et les apprenants une fois que la collaboration avec le secteur privé est engagée.

- **Participation du Conseil au processus d'élaboration de la stratégie.** Un certain nombre de membres du Conseil, désireux d'être consultés et d'apporter leur contribution, demandent comment le Secrétariat les associera à la formulation de la stratégie.

12.12 En conclusion, la Présidente du SIC annonce que David Boucher constituera un groupe de travail pour faciliter l'élaboration de la stratégie de collaboration avec le secteur privé et invite les membres du Conseil souhaitant se joindre à ce groupe de l'en informer.

13. LEÇON DES INITIATIVES BASÉES SUR LES RÉSULTATS EN TANZANIE

Durant le déjeuner, M. John Leigh, responsable de l'équipe d'assistance technique du Programme pour les résultats (P4R) chargée d'aider le Gouvernement tanzanien à mettre en œuvre son programme *Big Results Now in Education*, fait une présentation sur les enseignements tirés du programme à ce jour. Certains membres du Conseil qualifient la séance d'incroyablement

intéressante et instructive. Ils remarquent notamment que le programme présente un intérêt particulier pour les délibérations du Conseil au moment où celui-ci poursuit la recherche de moyens d'accroître l'impact du GPE et, plus généralement, du financement de l'éducation.

14 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES (SUITE) (BOD/2017/12 DOC 17)

En l'absence de la Présidente du GPC, la responsable de l'équipe de soutien aux pays fait le point sur les activités du GPC portant sur le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements supervisé par le comité, l'examen du portefeuille et les ESPIG en attente. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

15 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique (GEC) fait le point sur l'état d'avancement du plan d'action sur l'évaluation des réunions des pays en développement partenaires (PDP). Il rappelle qu'un groupe de travail a été créé — immédiatement après l'adoption de la décision y afférente par le Conseil en juin dernier — pour élaborer le plan d'action que le GEC recommandera plus tard au Conseil. À sa réunion d'octobre, le comité a recommandé de partager le plan d'action avec l'ensemble du groupe des PDP lors de la réunion qu'il tiendra en novembre/décembre préalablement à celle du Conseil. Le groupe des PDP a participé très activement et a apporté, sur plusieurs questions majeures, de précieuses contributions qui contribueront à façonner la prochaine version du plan d'action qui devrait être recommandée au GEC en avril et soumise au Conseil en juin. Les PDP ont clairement montré leur volonté de travailler sur le thème de la gouvernance du Partenariat et l'intérêt qu'ils portent à cette question sera au centre des travaux durant les futures délibérations du GEC sur la question.

16 CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU GPE

M. Serigne Mbaye Thiam, ministre sénégalais de l'Éducation, souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil à l'approche de la Conférence de financement du GPE qui se tiendra le 2 février à Dakar et qui sera suivie par un bilan du Secrétariat sur les perspectives et les progrès relatifs à la conférence. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

17 QUESTIONS DIVERSES

Vote affirmatif sur les MCA au titre du Fonds à effet multiplicateur au début de 2018

17.1 La Présidente du Conseil demande à celui-ci d'approuver à titre exceptionnel l'application de l'outil du vote affirmatif à l'approbation par le Conseil de toute recommandation formulée en janvier par le GPC sur la question des MCA au titre du Fonds à effet multiplicateur après la réunion qu'il tiendra du 17 au 19 janvier. La Présidente précise que, lors de sa réunion de juin, le Conseil a limité l'utilisation du vote affirmatif aux allocations ESPIG. Le GEC soumettra des recommandations au Conseil au sujet du Cadre de décision de manière à ce qu'une recommandation formelle visant à étendre l'utilisation du vote affirmatif à long terme soit présentée au Conseil en juin 2018. Aucun membre du Conseil n'exprimant d'objection, la Présidente déclare que celui-ci approuve l'exception.

Prochaines réunions du Conseil :

17.2 La Présidente du Conseil confirme les réunions du Conseil inscrites au calendrier et la possibilité d'une retraite du Conseil à Dakar en février :

- 2 février 2018 : Conférence de financement du GPE à Dakar
- 12-14 juin 2018 : réunion du Conseil à Bruxelles sous les auspices de la Commission européenne
- 4-6 décembre 2018 : réunion du Conseil (le lieu reste à déterminer)

Hommage à Olav Seim

17.3 La Présidente du Conseil exprime sa profonde reconnaissance à Olav Seim pour ses longues années de loyaux services à l'égard du GPE et de l'éducation en général, puis les membres du Conseil se lèvent pour ovationner M. Seim.

La Présidente du Conseil lève la séance.

18 ANNEXE

Annexe 1 : liste des participants

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Abdi, Omar	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis	Membre du Conseil pour le groupe des organismes multilatéraux 2 (UNICEF/HCR)
Adlide, Geoffrey	Responsable par intérim, Partenariats et relations extérieures	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Ahmadi, Farooq	Coordinateur du programme du GPE	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Ahmat, Youssouf	Directeur de l'Agence pour la promotion des initiatives communautaires en éducation	Ministère de l'Éducation nationale	Tchad	Membre du Conseil par intérim pour le groupe Afrique 2
Akpo, Solange	Responsable du renforcement des capacités	ANCEFA	Togo	Observatrice
Akstein, Natalie	Coordinatrice, Réseaux et engagement	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du Sud	Observatrice
Alam, Md Monsurul	Chef adjoint	Ministère de l'Enseignement primaire et de l'Éducation de masse	Bangladesh	Membre du groupe Asie et Pacifique
Al-Refaei, Sawsan	Coordinateur, Politiques et sensibilisation	Campagne arabe pour l'éducation	Jordanie	Observateur
Archer, David	Responsable des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du groupe OSC 1 (OSC

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				internationales et OSC du Nord)
Asif-uz-Zaman, Mohammad	Secrétaire	Ministère de l'Enseignement primaire et de l'Éducation de masse	Bangladesh	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Asie et Pacifique
Atchoarena, David	Directeur	UNESCO	France	Membre du groupe des organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Aubry, Sylvain	Conseiller, Recherche et affaires juridiques	Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels	Kenya	Observateur
Baker, Tony	Directeur associé, Éducation mondiale	RESULTS Educational Fund	États-Unis	Membre du Conseil pour le groupe OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Baligh ur Rehman, S. E. Muhammad	Ministre fédéral	Ministère fédéral de l'Éducation et de la Formation professionnelle	Pakistan	Membre du Conseil pour le groupe Asie et Pacifique
Beardmore, Sarah	Spécialiste senior en stratégies et politiques	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Benedetti, Fanny	Chef de service	MEAE	France	Membre du groupe Bailleur 5
Birungi Mayanja, Teopista	Coordinateur régional	ANCEFA	Sénégal	Observateur

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Boe, Kira	Conseiller senior, Activités de plaidoyer en faveur de l'éducation	Oxfam IBIS	Danemark	Membre suppléant du Conseil pour le groupe OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Borgenvall, Mats	Conseiller senior	Ministère des Affaires étrangères	Suède	Observateur
Boscaro, Michela	Consultante	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Boutcher, David	Partenaire	Reed Smith	Royaume-Uni	Observateur
Brody, Raphaëlle	Conseillère en éducation	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	France	Membre du groupe Bailleur 5
Brüning, Marie	Conseillère en éducation	SDC	Suisse	Membre du groupe Bailleur 1
Carlier, Valérie	Attachée chargée de la Thématique éducation	SPF Affaires étrangères	Belgique	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Bailleur 1
Caro, Catalina	Coordinatrice senior des opérations	Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation (*Global Business Coalition for Education*)	États-Unis	Observatrice
Chau, Veronica	Partenaire	Dalberg	États-Unis	Présentatrice

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Cherevatova, Natalia	Chargée des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Membre du groupe des organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales)
Cimino, Diego	Secrétaire de la légation	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Italie	Membre du groupe Bailleur 5
Coustère, Paul	Directeur adjoint	IIEP de l'UNESCO	France	Membre du groupe des organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Dabu, Maria Helen	Coordinatrice régionale adjointe	ASPBAE	Philippines	Observatrice
Dansie, Grant	Conseiller senior en éducation	Norad	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Dantzer, Ruth	Responsable de l'équipe de gouvernance	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
De Ceuster, Jan	Coordinateur, Éducation, formation et emploi	Agence belge de développement	Belgique	Membre du groupe Bailleur 1
Dean-Touré, Celi	Consultant	Secrétariat du GPE	France	Secrétariat du GPE
Di Vozzo, Donatella	Conseillère en éducation	EC-DG DEVCO	Belgique	Membre du groupe Bailleur 5

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Dicum, Julia	Directrice adjointe de l'éducation	Affaires mondiales Canada	Canada	Membre du groupe Bailleur 3
Diop, Sabine	Conseillère	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	Allemagne	Observatrice
Dommartin, Anne-Charlotte	Adjointe du directeur	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international	France	Présidente du FRC
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Internationale de l'éducation	Belgique	Membre suppléant du Conseil pour le groupe OSC 3 (corps enseignant)
Ekirapa, Martha	Directrice adjointe de l'éducation	Ministère de l'Éducation	Kenya	Membre du groupe Afrique 1
Fife, Paul	Directeur général adjoint	NORAD	Norvège	Membre du groupe Bailleur 4
Floren, Annica	Chef d'unité adjoint, Éducation	Commission européenne	Belgique	Observatrice
Focas Licht, Margarita	Responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Forsgren, Lena	Spécialiste senior des programmes	Sida	Suède	Membre du groupe Bailleur 2
Fossberg, Camilla	Chef de la section Éducation	Norad	Norvège	Observatrice

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Fouilhoux, Monique	Présidente	Campagne mondiale pour l'éducation	France	Observatrice
Gear, Sally	Responsable du secteur de l'éducation	Ministère britannique du Développement international	Royaume-Uni	Présidente du GPC
Giannecchini, Laura	Coordinatrice du développement institutionnel/coordinatrice régionale du FSCE en Amérique latine et aux Caraïbes	Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation	Brésil	Membre du Conseil pour le groupe OSC 2 (pays en développement)
Gillard, Hon. Julia	Présidente du GPE	Partenariat mondial pour l'éducation	Australie	Présidente
Golden, April	Chargée des relations avec les bailleurs de fonds : Asie et Pacifique	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisele	Analyste des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Grant Lewis, Suzanne	Directrice	IIEP de l'UNESCO	France	Membre du groupe des organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Graves, Sue	Directrice, Fonds pour la santé et l'éducation	Ministère des Affaires étrangères	Australie	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Bailleur 6
Grob-Zakhary, Randa	Responsable mondiale des questions d'éducation	Porticus	Suisse	Membre du Conseil pour le groupe du secteur

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				privé et des fondations privées
Henfry, Sally-Anne	Chef adjointe de cabinet et conseillère de la Présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Herbert, Alicia	Responsable du département de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation	Ministère du Développement international	Royaume-Uni	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 2
Hjarrand, Jessica	Conseillère technique	Porticus	Pays-Bas	Membre du groupe du secteur privé et des fondations privées
Hoelzer, Ronja	Responsable de projet, GIZ	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	Allemagne	Observatrice
Hollaender, Michael	Chef d'équipe, Éducation	GIZ	Allemagne	Membre du groupe Bailleur 5
Huber, Rudolf	Chargé senior des politiques	BMZ	Allemagne	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Bailleur 5
Hydara, Sherif	Conseiller senior, Éducation	UNICEF	États-Unis	Observateur
Jager, Marjeta	Directrice générale adjointe	Commission européenne	Belgique	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 5
Jeevan, Sharath	Fondateur et directeur général	STIR Education	Royaume-Uni	Observateur

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Jillaow, Elyas	Directeur, Coordination et exécution de projets	Ministère de l'Éducation	Kenya	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Afrique 1
Kirsztajn, Ilana	Agent du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Konita, Naohisa	Responsable senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur
Krech, Robert	Chargé des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Law, Preeta	Directrice adjointe, Division de la Protection internationale	HCR	Suisse	Membre suppléant par intérim du Conseil pour le groupe des organismes multilatéraux 2 (UNICEF/HCR)
Lazic, Maja	Chargée senior de l'éducation	HCR	Danemark	Membre du groupe des organismes multilatéraux 2 (UNICEF/HCR)
Lehman, Douglas	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Leigh, John	Conseiller technique en chef	Programme tanzanien pour les résultats dans l'éducation / Cambridge Education	Tanzanie, République unie de	Présentateur
Leumer, Wolfgang	Chef de programme au FSCE	CME	Afrique du Sud	Observateur

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Liha-Matejicek, Aida	Chef de service	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe Bailleur 5
Lovegrove, Bernard	Coordinateur régional du FSCE	ASPBAE	Australie	Observateur
Manigat, Nesmy	Conseiller	Primature	Haïti	Membre du Conseil pour le groupe Amérique latine et Caraïbes
Martinez, Raphaelle	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats et relations extérieures avec les partenaires du Sud	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Mettille, Jeff	Conseiller	USAID	États-Unis	Membre du groupe Bailleur 6
Montoya, Silvia	Directrice	Institut de statistique de l'UNESCO	Canada	Observatrice
Moussy, Hugues	Responsable de la recherche du développement	IIEP de l'UNESCO	France	Membre du groupe des organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Mundy, Karen	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Naidoo, Jordan	Directeur, Division pour l'appui et la coordination Éducation 2030	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil pour les organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Nicod, Chantal	Chef de la Division Afrique de l'Ouest et Éducation	SDC	Suisse	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 1
Nielsen, Nicolai	Conseiller en chef	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Bailleur 2
Okagaki, Satomi	Directrice adjointe senior	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Observatrice
Olavarria Perez, Maria Jose	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Ortega, Hugo	Attaché	Ambassade du Nicaragua France	Nicaragua	Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Ovesen, Ira	Conseillère senior, Département de l'examen de la qualité	NORAD	Norvège	Observatrice
Pessi, Jefferson	Coordinateur	Internationale de l'éducation	Belgique	Membre du groupe OSC 3 (corps enseignant)
Power, Padraig	Directeur des finances et des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Rabary, S.E. Paul	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Madagascar	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Afrique 2
Rafique, Atif	Spécialiste en éducation	UNICEF	États-Unis	Membre du groupe des organismes multilatéraux 2 (UNICEF/HCR)
Ramos, Lucinda	Spécialiste senior en éducation	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Razafindralambo, Prisca	Directrice de la formation et de l'inspection de l'éducation secondaire	Ministère de l'Éducation	Madagascar	Membre du groupe Afrique 2
Rodriguez-Perez, Evelyn	Administratrice adjointe par intérim	USAID	États-Unis	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 6
Rosendahl, Anna	Chef de service pour le Développement social mondial	Sida	Suède	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 2
Roxburgh, Rose	Directrice adjointe, Fonds pour la santé et l'éducation	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT)	Australie	Membre du groupe Bailleur 6
Ryan Andersen, Sinead Mary	Spécialiste senior en partenariats	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Saavedra, Jaime	Directeur principal du pôle mondial d'expertise en Éducation	Banque mondiale	États-Unis	Membre du Conseil pour le groupe des organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales)

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Said, S.E. Nuriddin	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Saito, Junko	Directrice adjointe	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Observatrice
Schroh, Karen	Chef de l'équipe des relations avec les bailleurs	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Seim, Olav	Directeur des politiques d'éducation	Norad	Norvège	Membre du Conseil pour le groupe Bailleur 4
Shinwari, S.E. Ibrahim	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Smyth, Nancy	Directrice générale, Développement social	Affaires mondiales Canada	Canada	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Bailleur 3
Sumerfield, Douglas	Chargé senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Membre du groupe des organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales)
Svihlik, Jan	Conseiller en éducation	GIZ	Allemagne	Membre du groupe Bailleur 5
Talbot, Theodore	Responsable financier senior	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Tang, Qian	ADG/ED	UNESCO	France	Membre du Conseil pour le groupe des organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
Tapia Roa, Ruth	Ambassadrice	Ambassade du Nicaragua France	Nicaragua	Membre suppléant du Conseil par intérim pour le groupe Amérique latine et Caraïbes
Terlecki, Sabine	Spécialiste des partenariats	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Thomassen, Stine	Conseillère senior	Ministère norvégien des Affaires étrangères	Norvège	Observatrice
Traore, Tahirou	Coordonnateur national	Coalition nationale pour l'Éducation pour tous	Burkina Faso	Observateur
Verma, Tisha	Conseillère en politiques et en activités de plaidoyer dans le secteur de l'éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Observatrice
Wajega, Juliet	Secrétaire générale adjointe	Syndicat national ougandais des enseignants (UNATU)	Ouganda	Membre du Conseil pour le groupe OSC 3 (corps enseignant)
Waruku, Boaz	Responsable de programme	ANCEFA	Kenya	Observateur

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Werner, S.E. George	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Libéria	Membre du Conseil pour le groupe Afrique 3
Wootton, Sophia	Responsable de programme	DFID	Royaume-Uni	Observatrice
Yai, S.E. Deng Hoc	Ministre	Ministère de l'Éducation	Soudan du Sud	Membre suppléant du Conseil pour le groupe Afrique 3
Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Université d'Hiroshima	Japon	Observateur
Zehra, Kaneez	Coordinatrice nationale	Society for Access to Quality Education	Pakistan	Membre suppléant du Conseil pour le groupe OSC 2 (pays en développement)